

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 16 mars 1905, M. Pierre Mascagni, compositeur de musique, a été nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Sont également nommés Commandeurs de l'Ordre de Saint-Charles, par Ordonnance du même jour :

M. le Capitaine de frégate Comte Humbert Cagni, aide de camp honoraire de S. M. le Roi d'Italie, commandant le *Nembo* de l'escadre italienne de la Méditerranée;

Et M. le Colonel Alfred Giannini, dei Nobili di Pescia, commandant le 4^e régiment de Bersaglieri en garnison à San Remo.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Héréditaire, accompagnés de M. Sauerwein, aide de camp, ont rendu visite, jeudi dernier, à LL. AA. le Prince François-Joseph et la Princesse de Battenberg, à Beaulieu.

Vendredi 17 mars, LL. AA. RR. le Prince Ferdinand de Bulgarie et le Prince Philippe de Saxe-Cobourg et Gotha, ainsi que LL. AA. le Duc et la Duchesse de Slesvig-Holstein ont déjeuné au Palais de Monaco.

LL. AA. le Prince et la Princesse François de Battenberg et la Princesse Xenia de Monténégro sont venus samedi soir dîner au Palais.

La fête annuelle de charité, donnée au Casino de Monte Carlo, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert, au profit de la caisse de secours du Comité de bienfaisance de la Colonie Italienne a eu lieu jeudi soir avec un exceptionnel éclat, ainsi qu'en témoigne le total de la recette qui s'est élevé au chiffre, non encore précédemment atteint ici, de quatre-vingt-six mille quarante francs, 85 centimes.

Le programme comprenait, on le sait, une représentation de gala, une kermesse avec tombola dans l'Atrium et un grand bal.

A huit heures et demie, S. A. S. le Prince Albert, accompagné de S. A. S. le Prince Louis, est arrivé avec Ses invités et les personnes de Sa suite et a été reçu par M. le consul Rosset et les membres du Bureau du Comité italien. Après avoir répondu gracieusement aux paroles de remerciements et de bienvenue du Consul, Son Altesse Sérénissime a dit en quelle particulière

estime Elle tient la laborieuse et intéressante colonie italienne de ce pays. Le Prince invite ensuite M. Rosset à venir prendre place dans Sa loge pour assister à la représentation.

La salle est très brillamment garnie, et dans les loges mises à leur disposition par M. le Maire de Monaco et par la Direction de la Société des Bains de Mer, on remarque fort, en grande tenue, les officiers de terre et de mer envoyés d'Italie et de France, pour assister à la fête : ce sont, d'une part, M. le colonel Giannini, avec le major Capello, le capitaine Mari et le lieutenant Sissa, tous appartenant au régiment des bersaglieri en garnison à San Remo; d'autre part, M. le capitaine de frégate comte Cagni, commandant le contre-torpilleur *Nembo*, avec les officiers de son bord MM. de Negri, Auguste Santo et Ciro-Rizzo. Quant à l'armée française, elle est représentée par le colonel Piérugues, directeur du génie, et M. le chef d'escadron Bayet, sous-directeur, délégués par M. le Général Gouverneur de la place de Nice. Enfin, M. le lieutenant de vaisseau Faure, commandant du *Polyphème*, actuellement en rade de Villefranche, a également pris place, ainsi que M. colonel comte de Christen, commandant supérieur à Monaco, avec les délégations militaires.

L'entrée de Son Altesse Sérénissime a été saluée par l'*Hymne Monégasque* suivi de la *Marche Royale d'Italie* que l'assistance a écouté debout et qui ont été chaleureusement applaudis.

La représentation, qui a commencé aussitôt après, a été en tous points admirable ainsi qu'on le verra par le compte rendu spécial que nous lui consacrons plus loin. Notons le chaleureux accueil qui, entre la triomphante *Amica*, de Mascagni, et les deux beaux tableaux de *Méfistofele*, de Boïto, a été fait à la marche *France-Italie*, jouée comme intermède sous la direction de son auteur, le sympathique maestro F. Bellini.

Après la représentation théâtrale, la fête s'est continuée fort avant dans la nuit par la kermesse et le bal où l'affluence a été considérable. L'atrium du Casino avait été, comme naguère pour la soirée de charité de la Colonie française, somptueusement décoré et illuminé, les couleurs nationales de l'Italie remplaçant naturellement celles de la France et se mêlant gaiement aux couleurs monégasques. Aux rythmes entraînants de deux orchestres jouant alternativement, on a dansé avec entrain jusqu'à plus de 3 heures du matin. Pendant un repos, vers 2 heures et demie, a été tirée la loterie dont voici les numéros gagnants :

1 ^{er} lot : n° 32,745	13 ^e lot : n° 8,077	25 ^e lot : n° 536
2 ^e — 10,499	14 ^e — 20,893	26 ^e — 34,467
3 ^e — 18,444	15 ^e — 1,142	27 ^e — 20,222
4 ^e — 54,039	16 ^e — 9,905	28 ^e — 23,015
5 ^e — 26,553	17 ^e — 49,446	29 ^e — 29,718
6 ^e — 49,739	18 ^e — 36,534	30 ^e — 41,045
7 ^e — 33,941	19 ^e — 9,036	31 ^e — 25,273
8 ^e — 50,736	20 ^e — 14,022	32 ^e — 148
9 ^e — 25,155	21 ^e — 39,498	33 ^e — 12,511
10 ^e — 36,972	22 ^e — 22,307	34 ^e — 48,645
11 ^e — 47,955	23 ^e — 24,770	35 ^e — 7,872
12 ^e — 1,425	24 ^e — 21,465	36 ^e — 18,235

37 ^e — 38,556	52 ^e — 25,612	67 ^e — 14,782
38 ^e — 30,096	53 ^e — 34,212	68 ^e — 50,866
39 ^e — 13,486	54 ^e — 26,597	69 ^e — 9,034
40 ^e — 2,735	55 ^e — 4,578	70 ^e — 33,774
41 ^e — 16,034	56 ^e — 40,222	71 ^e — 23,852
42 ^e — 36,804	57 ^e — 48,759	72 ^e — 32,449
43 ^e — 16,791	58 ^e — 37,846	73 ^e — 33,495
44 ^e — 35,237	59 ^e — 51,093	74 ^e — 25,831
45 ^e — 6,761	60 ^e — 8,299	75 ^e — 48,642
46 ^e — 11,590	61 ^e — 22,501	76 ^e — 2,434
47 ^e — 37,869	62 ^e — 50,677	77 ^e — 44,435
48 ^e — 27,863	63 ^e — 9,504	78 ^e — 26,913
49 ^e — 38,672	64 ^e — 7,261	79 ^e — 19,326
50 ^e — 26,713	65 ^e — 12,271	
51 ^e — 39,854	66 ^e — 46,708	

Gros lot : N° 44,725

Le gros lot est échu à un de nos hôtes de passage, M. Buisson, négociant au Puy-en-Velay (Haute-Loire), et le premier lot (offert par S. M. le Roi d'Italie) a été gagné par MM. Duboc et Montaldi, directeurs du Carlton-Hôtel, à Monte Carlo.

Le contre-torpilleur italien *Nembo*, venu à Monaco à l'occasion de la fête de charité du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne, est entré dans notre port jeudi matin à 9 heures et en est reparti dans la matinée de samedi. Les saluts réglementaires ont été échangés par les canons du bord et par ceux de la batterie du Palais.

Au moment où le *Nembo* prenait son mouillage, la *Société Philharmonique* réunie sur le quai a fait entendre la *Marche Royale d'Italie*, puis l'*Hymne Monégasque* aux applaudissements de la foule massée autour du port.

Après avoir reçu la visite de M. le consul Rosset, et en sa compagnie, le distingué commandant du *Nembo*, M. le comte Cagni, est descendu à terre avec ses officiers pour aller rendre visite à S. A. S. le Prince, puis à S. Exc. M. le Gouverneur Général et à M. le Maire de Monaco. Le Consul et les officiers italiens ont été invités à déjeuner au Palais par Son Altesse Sérénissime.

Ajoutons qu'au cours de leur séjour, MM. les officiers du *Nembo* ont, à titre collectif, généreusement donné une somme de 300 francs pour la recette de la fête de charité du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne.

La grève des fondeurs parisiens a mis, paraît-il, quelques concurrents en retard pour le meeting de Monaco. Un certain nombre de moteurs sont encore aux essais. Dans ces conditions, il avait été demandé à M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club de Monaco, de faire retarder l'ouverture de notre prochaine Exposition.

M. Camille Blanc et le Comité des courses ont longuement examiné la question au point de vue de l'intérêt général. Or, certains concurrents sont plus préparés les uns que les autres, et certains ont pris sur les autres une avance réelle en se basant sur une date fixe que le Comité avait choisie; en conséquence, un recul de date aurait eu comme conséquence fatale d'avantager ceux qui

sont en retard aux dépens de ceux qui sont déjà prêts.

En conséquence, il a été décidé par M. Camille Blanc et le Comité de s'en tenir aux dates indiquées, c'est-à-dire :

ARRIVÉE DES CANOTS A MONACO, le 1^{er} avril, à minuit.

PREMIER JOUR DE COURSE, 9 avril, pour les 8 mètres (racers), et les 6 m. 50 (cruisers), et de jour en jour, si l'état de la mer le permet, pour les autres séries.

On sait que, dans certaines séries, les concurrents ont plus d'une semaine pour achever de se mettre au point. La Compagnie d'Armements d'Antibes va d'ailleurs installer un petit atelier dans l'Exposition même.

Les canots seront amarrés à un vharf flottant, pendant la période d'essais, à moins que les propriétaires ne veuillent les rentrer à l'Exposition.

Les deux réunions hippiques de printemps (courses plates) qui ont eu lieu jeudi et dimanche dernier ont été des plus réussies; la seconde surtout, favorisée par un temps merveilleux, avait attiré sur le bel hippodrome du Var une affluence mondaine considérable, venue de Monte Carlo, de Nice et des environs. Le Grand Prix de 50,000 fr. qui était la principale épreuve de cette réunion, a été gagné par le cheval *Brat*, à M. Michel Ephrussi.

Hier matin, ont été solennellement célébrées les obsèques d'un des vénérables ecclésiastiques du clergé monégasque, M. le chanoine Sante Sorini, décédé samedi soir en son domicile du presbytère de l'église Saint-Charles, à Monte Carlo.

Né en Toscane le 4 mars 1840, ce digne ecclésiastique avait fait ses études à Rome où il fut ordonné prêtre en 1863. Il vint à Monaco en 1873 et, nommé vicaire de la Cathédrale, il fut tout spécialement désigné pour desservir les quartiers de la Rousse et de Saint-Roman. En 1883, il fut nommé chapelain de la nouvelle église Saint-Charles, et en 1887, lors de l'érection de la Principauté en évêché et de la création de deux nouvelles paroisses, il fut promu curé de Saint-Charles. A cause de sa santé altérée, il dut en 1891, quitter ses fonctions de curé et fut alors nommé, par S. A. S. le Prince Albert, chanoine titulaire de la Cathédrale de Monaco en récompense de son long et dévoué ministère ecclésiastique dans la Principauté.

Tout le clergé et les communautés religieuses de la Principauté ont assisté hier matin aux obsèques du regretté chanoine Sante Sorini. Après le service funèbre célébré en l'église Saint-Charles, le convoi s'est dirigé vers le cimetière de Monaco où a lieu l'inhumation.

S. A. S. le Prince Albert avait délégué, pour Le représenter officiellement à la triste cérémonie, M. le chef d'escadron Alban Gastaldi, officier d'ordonnance.

On a appris avec regret, dans la société hivernante de la Principauté, la mort, survenue le 14 mars dernier à Paris, de M^{me} Ladmiral, propriétaire de la belle villa « Les Etiolles » à Monte Carlo, où elle passait habituellement la saison. M^{me} Ladmiral, née Marguerite Bouvet, était la petite-fille du célèbre amiral qui a donné son nom à un des grands cuirassés de l'escadre française, et elle était la sœur de M^{me} Carette, dame du Palais de S. M. l'Impératrice Eugénie.

Les obsèques de la regrettée défunte, qui s'est éteinte en son appartement des Champs-Élysées à Paris, ont été célébrées vendredi dernier à Etiolles (Seine-et-Oise) dont elle possédait le magnifique château historique et où a eu lieu l'inhumation.

Le merveilleux virtuose qu'est M. Raoul Pugno a obtenu un véritable triomphe jeudi dernier au concert classique de l'après-midi. Le jeu délicat et brillant du célèbre compositeur-pianiste s'identifie

en quelque sorte avec le tempérament et le génie des auteurs dont il interprète les œuvres. C'est ainsi qu'après avoir exécuté avec un charme incomparable le *Concerto en mi bémol* de Mozart, M. Pugno a enlevé avec un brio éclatant la rhapsodie de M. Saint-Saëns, *Africa*, qui lui a valu une longue et chaleureuse ovation à la suite de laquelle il a dû jouer un morceau supplémentaire, le *Rondeau brillant* de Weber, qui a soulevé une nouvelle tempête de bravos.

A ce beau concert dont l'audition de M. Raoul Pugno était la grande attraction artistique, l'orchestre, dirigé de main de maître par l'infatigable M. Léon Jehin, a fait applaudir particulièrement la *Symphonie en fa* (n° 8) de Beethoven, la curieuse et très colorée *Procession nocturne* de Raubaud et la toujours éblouissante ouverture des *Maîtres Chanteurs* de Wagner.

La série des matinées théâtrales au Palais des Beaux-Arts se poursuit avec un intérêt soutenu pour les nombreux fidèles de ces charmants spectacles diurnes, dont l'intelligent et dévoué directeur, M. Comte-Offenbach, sait varier très agréablement les programmes hebdomadaires.

Signalons, cette semaine, le succès remporté par deux jolies petites comédies modernes : *la Paix chez soi*, de M. Courteline, et surtout *l'Aventure*, de M. Max Maurey, où se firent fort applaudir nos excellents artistes, M^{mes} Barklay, Chàlont et Fromentin, MM. Maurice Lamy, Poudrier et Brunais. Au cours de ces derniers jours, on a également eu grand plaisir à revoir sur la scène du théâtre du Palais des Beaux-Arts le mime parisien bien connu, M. Séverin, qui, avec sa digne camarade M^{lle} Léa Derville, a joué avec une expression dramatique d'une extraordinaire intensité le principal rôle du *Revenant*, mimodrame très impressionnant de M. Richard Barthélemy. Signalons encore, au même théâtre, l'audition donnée hier par M. Oumiroff, un baryton tchèque qui d'une voix magnifique a chanté plusieurs très belles mélodies de son pays.

La bibliothèque populaire, créée par l'administration de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, vient de s'augmenter de nombreux ouvrages des meilleurs auteurs contemporains, et on y trouvera désormais un grand nombre de revues et publications périodiques du plus haut intérêt. Rappelons à ce propos que la bibliothèque est ouverte les dimanches de 1 à 2 heures du soir, et les jeudis de 10 heures du matin à midi. Les autres jours on peut s'adresser au directeur, 10, rue des Briques (au 1^{er} étage).

Dans ses audiences des 16 et 17 mars 1905, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pour infractions aux Ordonnances sur les voitures automobiles :

1° Paravy, Joseph-Albert, né à Aix-les-Bains (Savoie) le 2 juillet 1881, chauffeur-mécanicien, demeurant à Nice, 25 francs d'amende, son patron déclaré civilement responsable ;

2° Dapper, Charles, né à Cologne (Allemagne) le 16 novembre 1863, docteur en médecine, demeurant à La Turbie, 100 francs d'amende (par défaut) ;

3° Macdonough, Joseph, né à Washington (Etats-Unis d'Amérique) le 3 mai 1864, rentier, demeurant à Nice, 100 francs d'amende ;

4° De Alvear, Marcel, né à Buenos-Ayres (Amérique du Sud) le 22 novembre 1870, rentier, demeurant à Monaco, 100 francs d'amende.

Pour infraction à des arrêtés d'expulsion :

1° Hug, Jules-Alois-Joseph, né à Sulz (Alsace) le 26 février 1884, dessinateur, sans domicile fixe ;

2° Pélissier, Louis-Marius, né à Brignoles (Var) le 5 octobre 1853, chanteur ambulancier, demeurant à Nice,

Chacun six jours de prison et 16 fr. d'amende.

3° Le Gallais, Paul-Célestin, né à Meudon (Seine-et-Oise) le 29 octobre 1874, jardinier, sans domi-

cile fixe, douze jours de prison et 32 fr. d'amende (récidive) ;

4° Lamberti, Etienne-Jean-Baptiste, né à Mondovi (Italie) le 7 août 1870, cordonnier, sans domicile fixe, un mois de prison et 32 francs d'amende (récidive) ;

5° Le Vaillant, René-Marie, né à Brest (Finistère) le 10 novembre 1846, journalier, sans domicile fixe, deux mois de prison et 32 fr. d'amende.

Et pour mendicité :

Bouchonnet, Jean-Ernest, né à Monbranche (Cher) le 22 mars 1865, tailleur de pierres, sans domicile fixe, six jours de prison.

Jeudi 23 Mars 1905, à 2 heures 1/2 précises

18^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de M^{me} MARY DE BUCK, cantatrice
et de M. JOSEPH HOLLMAN, violoncelliste

<i>Symphonie Vivaraise</i> (1 ^{re} audition).....	Georges Sporck.
<i>Deuxième Concerto</i> (pour violoncelle et orchestre).	Saint-Saëns.
M. J. HOLLMAN.	
Prélude de <i>Lohengrin</i>	Wagner.
Air d' <i>Alceste</i>	Gluck.
Mademoiselle Mary DE BUCK.	
<i>Kol nidrei</i> , mélodies hébraïques.....	Max Bruch.
M. J. HOLLMAN.	
<i>Le Nil</i> , mélodie.....	A. Leroux.
Mademoiselle Mary DE BUCK.	
<i>Marche Jubilaire</i>	Léon Jehin.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi dernier, le 5^e *Prix supplémentaire* (prix de série) a été gagné par MM. Castadère et Tompson, 9 sur 9; troisième, M. Demonts, 8 sur 9.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Castadère, Ginot, Demonts, Mackintosh, marquis Antinori, Tompson, de Stoppani, comte Fabbri-cotti.

41 tireurs ont pris part, mercredi, au *Prix des Roses* (handicap); il a été gagné par MM. Erskine (21 m.) et marquis Antinori (21 m.), 13 sur 13; la troisième place a été partagée entre MM. Horton (25 m. 1/2) et Elgy (25 m.), 12 sur 13. La poule a été gagnée par MM. Mackintosh, Asplen.

Vendredi, 32 tireurs ont pris part au *Prix des Résédas* (handicap); il a été gagné par MM. de Stoppani (28 m. 1/2) et Plévins (23 m.), 8 sur 8; la troisième place a été partagée entre MM. Hall (20 m.) et comte de Robiano (20 m.), 9 sur 10.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Ginot, Castadère, Demonts et Journu.

Hier, 24 tireurs ont pris part au *Prix des Orangers* (27 m.); il a été gagné par MM. Mackintosh et L. Scott, 8 sur 8; troisième, M. Roberts, 7 sur 8.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Ker, Spalding, marquis Antinori, Roberts.

Mercredi 22 mars. — *Prix des Palmiers* (hand.), 3,000 fr.
Vendredi 24 mars. — *Prix de Saint-Roman*, 1,000 fr.
Lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 mars. — **Grand Prix du Littoral** (handicap), 10,000 francs et une médaille d'or.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

AMICA, opéra en 2 actes, poème de M. Paul de CHOU-DENS, musique de M. **Pietro Mascagni**. — *Distribution* : Amica, M^{lle} FARRAR; Magdelone, M^{me} PAOLA RAINALDI; Giorgio, M. ROUSSELIÈRE; Rinaldo, M. RENAUD; Maître Camoine, M. LEQUIEN. — L'orchestre sous la direction de l'AUTEUR.

MÉPHISTOPHÈLES, de Boïto : *l'Enfer* et *l'Épilogue*, avec M. A. BASSI en Faust et M. CHALIAPINE en Méphistophèles.

La série des représentations d'opéras se poursuit avec éclat au théâtre de Monte Carlo, grâce au bienveillant et effectif patronage de S. A. S. le Prince de Monaco et aux soucis constants de la Direction, qui ont fait de ce théâtre un centre d'évolution artistique du plus haut intérêt.

En ce qui concerne cette saison, les opéras choisis pour prendre la place des créations habituelles furent *Chérubin*, de Massenet, dont nous avons précédemment donné un compte rendu détaillé, et *Amica*, de Mascagni.

Avec le *Cycle de la trilogie des « Faust »*, qui en fut le *great event*, la saison théâtrale a atteint son apogée. Mais il manquait un astre au fond de ce ciel radieux, où l'*Africaine* et *Chérubin* et *Hamlet* ont laissé une traînée de lumière éblouissante : *Amica* y brilla, à son tour !

C'est devant une salle archi-comble qu'on a donné la première d'*Amica*.

S. A. S. le Prince Albert de Monaco, accompagné de Monseigneur le Prince héréditaire, de Sa suite et de Ses invités, honorait de Sa présence la belle soirée donnée au profit de la Fête Italienne de Charité.

Dans la loge princière, avec Leurs Altesses Sérénissimes, on a remarqué la présence de M^{me} la baronne de Suttner, M. et M^{me} Singer, M. et M^{me} Kohn, M^{me} Sauerwein, M. Rosset, consul d'Italie ; M. le comte Lamotte d'Allogny, chambellan ; M. le commandant Carr et M. l'enseigne de vaisseau Sauerwein, tous deux aides de camp de Son Altesse Sérénissime.

S. Exc. le Gouverneur Général et M^{me} Ritt, et le Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, et M^{me} Camille Blanc occupaient leur loge respective avec leurs invités.

Les loges de M. le Maire de Monaco et de la Direction générale du Casino, mises à la disposition du Comité de bienfaisance, étaient occupées par les délégués militaires italiens et français.

Aux fauteuils d'orchestre avaient pris place les personnalités les plus marquantes de la Société internationale de la Principauté et du Littoral et nombre de journalistes appartenant à la critique régionale et de l'étranger.

L'œuvre nouvelle de l'heureux auteur de *Cavalleria Rusticana* est véritablement délicieuse, d'un sentiment de poésie et d'une sincérité absolue dans l'expression dramatique des personnages.

Le poème peu complexe mais de saisissante action, dû à la plume de M. Paul de Choudens, se déroule autour de la rivalité de deux frères, Giorgio et Rinaldo, qui aiment la même jeune fille, *Amica*.

Le rideau se lève au petit jour, sur un site pittoresque de montagnes, devant la ferme de Maître Camoine. On entend les sonneries des brebis et des bœufs et le chalumeau du berger. Le troupeau se rapproche de la ferme. Les gens se trouvent vite réunis. Maître Camoine, le fermier devenu riche après la mort de son frère qui lui a laissé sa fortune et sa fille *Amica*, leur annonce les fiançailles de sa nièce avec Giorgio, l'un des deux frères d'infortune qu'il recueillit jadis chez lui. Celui-ci ignore qu'il y a eu un serment d'amour entre son frère Rinaldo et *Amica*.

Le fermier offre à boire à ses gens en leur disant qu'il n'y a pas de travail aujourd'hui. Interrogé par Magdelone (la jolie servante, qui l'a décidé à marier sa nièce pour s'en débarrasser) pourquoi *Amica* n'est pas là, il répond : elle viendra. Mais *Amica*, absorbée par la pensée qui la domine, est entrée dans le hangar. Giorgio, préoccupé, va la rejoindre. Il lui offre quelques fleurs. Hélas ! *Amica* n'y fait pas attention. Le cœur en peine, le pauvre garçon se retire.

A Maître Camoine, qui la presse de questions, *Amica* avoue qu'elle aime Rinaldo. Camoine se révolte. Restée seule, *Amica* n'a plus qu'un espoir : prévenir Rinaldo. Le berger arrive, elle lui crie : « On veut me marier ! » — « Avec qui donc ? que je le tue ! » — *Amica* tremble. « Autant vaut que je l'ignore, achève le berger, car il coulerait du sang ! » Puis il lui propose de le suivre dans la montagne... *plus près du ciel et plus loin de la terre*. Et, par une nuit d'orage, les deux amants quittent la ferme.

Magdelone entre brusquement en scène. Elle se tourne du côté où sont partis Rinaldo et *Amica*, et appelle : « Holà, Giorgio ! » Le prétendant malheureux s'élançait sur leur trace.

Un *intermezzo* dépeignant la douleur de Giorgio sépare le premier du second acte.

Après un vrai chemin de croix, Giorgio, à bout de force, s'arrête sur une route fermée, sous laquelle passe un torrent. Prenant un chemin détourné, il a devancé les fugitifs. *Amica* paraît, protégée par Rinaldo. Giorgio bondit. Rinaldo reconnaît son frère. Après une scène déchirante, le généreux berger, voyant Giorgio tomber sans connaissance et comme foudroyé par la douleur, va sacrifier son amour pour sauver la vie de son frère. Il dit à la jeune fille effrayée : « Tu m'as donc menti ?... Tu craignais que l'affection que j'ai pour Giorgio ne dominât l'amour que j'avais pour toi. ... C'est toi qui brise sa vie. » Et, en s'éloignant, il implore *Amica* d'être à Giorgio ; lui, il va remonter là-haut, *plus près du ciel et plus loin de la terre*.

Giorgio, revenu à lui, aperçoit *Amica* descendant

vers le torrent, traversant le pont et s'efforçant d'escalader les roches pour rejoindre Rinaldo, sans vouloir écouter ses cris suppliants. Mais sa force est épuisée. Elle trébuche et roule au fond du ravin, où le torrent furieux l'emporte.

Rinaldo, au dernier appel poussé par *Amica*, accourt et crie à son frère : *Amour maudit !*

Sur cette donnée, savamment agrémentée d'épisodes pittoresques, de chœurs champêtres et de touchantes scènes d'amour, M. Mascagni a composé, avec la science qui caractérise la progression de l'œuvre musicale moderne, une partition remarquable par la sûreté de son écriture, par la solidité de son contrepoint et par le charme de ses mélodies. Ses harmonies vigoureuses et variées, son orchestration d'une facture impeccable, la couleur locale dans des rythmes caractéristiques, la disposition de la scène éveillant, dès les premières notes, l'intérêt et l'émotion, tout parle et tout agit en cette musique si *musicale*, si personnelle et si expressive.

On sent que le musicien est, avant tout, dramatique. Il a l'instinct des effets de théâtre les plus puissants. A ce point de vue, chacune de ses œuvres lyriques est empreinte du même intérêt, mais pas aussi fortement qu'*Amica*. Ici, la musique est d'une instrumentation fouillée, plus colorée, d'une mélodie moins saisissable peut-être, mais nouvelle de forme et plus profonde de pensée. L'expression y est, pour ainsi dire, plus objective, faisant sentir profondément l'impression des sentiments de chaque personnage. C'est l'application de l'évolution de l'art moderne qui a déjà franchi un grand pas.

Le compositeur a bien senti que le théâtre attire à lui toutes les forces de la symphonie et qu'il double sa puissance par l'adjonction des instruments traités symphoniquement.

Dans ses études de l'harmonie, très nerveuses chez lui, l'auteur d'*Amica* donne à notre oreille une sorte d'impression haletante, qui a quelque chose de doux et d'émouvant à la fois.

Cette musique, assurément, n'appartient à aucune école. C'est l'envolée d'une inspiration géniale, c'est du drame musical fait de sensations, de raffinements psychologiques, d'où jaillit la passion. C'est le cri tragique de l'âme, qui parle au cœur et arrache les larmes, et c'est Pietro Mascagni lui-même !

Le succès de cette soirée d'art a été immense. On a applaudi toutes les pages de la partition, et longue serait l'énumération des passages dignes de mention. Citons toujours le récitatif expressif de Camoine : « Le maître pour un jour commande la paresse » ; la grande phrase de Giorgio : « C'est un grand jour aujourd'hui », phrase frémissante de douleur contenue ; la supplication véhémement d'*Amica* : « Il est le bien-aimé que mon âme a choisi », et la grande scène finale du premier acte entre *Amica* et Rinaldo où se dégage, entre autres, une phrase d'un profond accent, chantée par Rinaldo sur un accompagnement d'arpèges arrachés : « Plus près du ciel et plus loin de la terre » ; l'intermède, de puissant coloris ; la page d'orchestre tragique qui précède la scène de la mort d'*Amica*, où l'expression lyrique atteint à un haut degré d'émotion.

Une magnifique distribution a servi cette œuvre éminemment théâtrale.

M^{lle} Farrar, en *Amica*, a prouvé plus que jamais d'être une tragédienne lyrique de haute valeur, dont la voix exquise a très expressivement égrené les perles de son rôle. Elle a eu principalement beaucoup de succès dans la scène finale du premier acte et pendant tout le deuxième acte. Elle a été, en somme, une *Amica* parfaite qu'on a vivement applaudie.

M. Renaud, dont la voix si merveilleusement conduite et le jeu tout vibrant d'une vie ardente ont supérieurement mis en relief la figure de Rinaldo, fut couvert d'applaudissements et rappelé, ainsi que sa digne partenaire, pendant toute la représentation.

Dans le personnage de Giorgio, M. Rousselière a fait applaudir, cette fois encore, les qualités de son organe généreux et de son geste dramatique.

M^{me} Paula Rinaldi a chanté le rôle épisodique de Magdelone avec la belle distinction de style qui est habituelle à l'exquise interprète lyrique ; et M. Lequien, une basse d'une grande solidité de moyens, a montré, dans l'incarnation de Camoine, qu'il chante à merveille et que les planches lui sont familières. Il y a remporté un très vif succès.

La mise en scène d'une perfection absolue et la décoration due aux merveilles artistiques de M. Visconti, ainsi qu'au contingent apporté par les décors lumineux de M. Frey, furent d'une réalité surprenante.

Les chœurs, dont le rôle est difficile, car M. Mascagni y a prodigué des nuances d'un pittoresque très délicat, méritent tous les éloges.

L'orchestre, sous la direction de l'auteur, a soulevé un enthousiasme indescriptible. Il y a eu des accla-

mations sans fin, et le spectacle s'est terminé par une démonstration imposante, à laquelle M. Mascagni a vainement essayé de se soustraire.

* * *

Le programme de la soirée se complétait des deux tableaux les plus caractéristiques de *Mefistofele*, de Arrigo Boito, l'*Enfer* et l'*Epilogue*, sous la direction orchestrale de M. Léon Jehin.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'œuvre magistrale de Boito et de l'interprétation hors ligne qu'elle eut pendant les deux semaines du Cycle de la trilogie des *Faust* ; et puisqu'elle n'a plus besoin d'être commentée, ajoutons que le merveilleux artiste qu'est Chaliapine a de nouveau soulevé l'enthousiasme dans l'incarnation si personnelle et si grandiose de l'*Esprit du mal*, et que M. Bassi s'est fait applaudir chaleureusement, à côté de cet incomparable interprète, par son jeu d'artiste accompli et par sa superbe voix.

Tout a contribué à la sensationnelle réussite de cette fête qui a été un triomphe pour l'art et pour la philanthropie.

Fernand PLATY.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 19 Mars 1905

GÈNES, vap. <i>Prinzessin-Heinrich</i> , all., c. Schwamburgen, pass.	
MARSEILLE, yacht à vap. <i>Princesse-Alice</i> , monég., c. Carr, —	
CANNES, yacht à vap. <i>Atmah</i> , fr., c. Maillard, —	
NICE, yacht à vap. <i>Senta</i> , fr., c. Clochon, —	
NEWCASTLE, vap. <i>Glen-Gairn</i> , angl., c. Gordon, houille.	
CANNES, vapeur <i>Ville-de-Gabès</i> , fr., c. Roca, march. div.	
GÈNES, yacht à voile <i>Costanza</i> , ital., c. Durante, sur lest.	
CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli, sable.	
— b. <i>Petit-Marc</i> , fr., c. Rival, —	
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis, —	
— b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan, —	
ANTIBES, yacht à voile <i>Arlequin</i> , fr., c. Bourguin, sur lest.	
SAINT-RAPHAEL, yacht à vap. <i>Nymph</i> , fr., c. Gautier, —	

Départs du 12 au 19 Mars 1905

NICE, vap. <i>Prinzessin-Heinrich</i> , all., c. Schwamburgen, pass.	
CANNES, yacht à vap. <i>Atmah</i> , fr., c. Maillard, —	
NICE, yacht à vap. <i>Senta</i> , fr., c. Clochon, —	
MARSEILLE, vapeur <i>Ville-de-Gabès</i> , fr., c. Roca, sur lest.	
— chaland <i>Minerai</i> , fr., c. Péroquin, —	
GÈNES, cutter <i>Tre-Sorelle</i> , ital., c. Biancalana, —	
NICE, cutter <i>Joyeux</i> , fr., c. Reboa, —	
CANNES, b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli, —	
— b. <i>Petit-Marc</i> , fr., c. Rival, —	
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis, —	
— b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan, —	

Société Anonyme

DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le **Samedi 8 Avril 1905**, à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Modification au cahier des charges ;
Autorisation de compléter l'émission des obligations prévue par l'article 7 du dit cahier des charges, les articles 9 et 42 des statuts de la Société.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Vendredi 14 Avril 1905**, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1904-05;
- 2° Rapport des Commissaires;
- 3° Approbation des Comptes s'il y a lieu;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Renouvellement par moitié du Conseil d'Administration, en remplacement de 2 Membres sortants, rééligibles (art. 14 des Statuts);
- 6° Ratification de la nomination du Directeur (art. 25 des Statuts);
- 7° Nomination des Commissaires des Comptes (art. 31 des Statuts).

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

BRASSERIE

ET DES ÉTABLISSEMENTS FRIGORIFIQUES

DE MONACO

(En formation)

Au capital de 1,200,000 francs
divisé en 2,400 actions de 500 francs

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale constitutive le **12 Avril 1905**, à 3 heures de relevée, à l'Hôtel de Paris, à Monte Carlo, suivant l'article 69 des Statuts.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture et approbation des Statuts de la Société, déposés le 10 mars chez M^e Eymin, notaire;
- 2° Vérification et vote sur la sincérité de la déclaration notariée faite par les fondateurs et constatant la souscription entière des actions et le versement du quart sur chacune d'elles;
- 3° Nomination des membres du Conseil d'Administration et des Commissaires des comptes, et constatation de l'acceptation par ces derniers des dites fonctions.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

(Exécution de l'article 515 du Code de procédure pénale.)

En suite de l'Ordonnance de mise en accusation rendue, le 3 mars 1905, par la Chambre du Conseil du Tribunal Supérieur, renvoyant le nommé DEVALE EDOUARD, âgé de 40 ans, commis en pharmacie, actuellement sans domicile ni résidence connus, devant le tribunal criminel pour y être jugé sous l'accusation d'abus de confiance qualifié, et de la signification et insertion au *Journal de Monaco* qui en ont été faites les 4 et 7 mars 1905.

M. le baron de Rolland, président du Tribunal Supérieur, a, le 18 mars 1905, rendu une Ordonnance déclarant que ledit Devale ne s'étant pas constitué prisonnier et n'ayant pas été arrêté dans les délais de la loi, il est tenu de se présenter dans un nouveau délai de dix jours, sinon qu'il sera déclaré rebelle à la loi et jugé malgré son absence.

Pour extrait conforme :

Au Parquet, le 20 mars 1905.

L'Avocat Général,

C. DE MONICAULT.

EXTRAIT

Par jugement du dix-sept mars courant, le Tribunal Supérieur de Monaco a déclaré le sieur **Henri Pierrel**, négociant, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour, 17 mars.

M. D'ALVERNY, vice-président du siège, a été nommé juge-commissaire, et M. Cioco, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait conforme :

Le Greffier en Chef,

RAYBAUDI.

AVIS

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 29 octobre 1904, enregistré, Monsieur **Henri Médecin** a cédé à Monsieur **Denis Bicay**, commerçant, et à Madame **Eugénie Roure**, son épouse, le fonds de commerce de restaurant et buvette dit *Restaurant Charlot* que le dit Monsieur Médecin exploitait au rez-de-chaussée de son immeuble de l'avenue de la Costa à Monte Carlo.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition entre les mains des acquéreurs dans le délai de huit jours, à peine de forclusion.

Monaco, le 21 mars 1905.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, à Monaco.

AVIS

Suivant acte en date du 20 mars 1905, reçu par M^e Alexandre EYMIN, notaire à Monaco, M. **Etienne FLEURY**, hôtelier, demeurant à Monaco, a vendu à M. **Emile-Justin SCHALLER**, hôtelier, demeurant ci-devant à Barbizon (Seine-et-Marne) et actuellement à Monte Carlo, le fonds d'hôtel et restaurant qu'il exploitait à Monte Carlo sous la dénomination d'*Alexandra-Hôtel*.

Faire opposition dans le délai de huitaine en l'étude de M^e EYMIN, notaire sus-nommé, à peine de forclusion.

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

AVIS

I. — Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, notaire à Monaco, le 12 juillet 1904, enregistré, le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS, société anonyme française au capital de cent cinquante millions de francs, dont le siège est à Paris, rue Bergère, n° 14, a acquis de M. Charles UHDE, banquier à Monte Carlo, la maison de banque qu'il faisait valoir à Monte Carlo, galerie Charles III, sous la dénomination de *Smiths Bank*.

II. — Suivant acte dressé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 14 mars 1905, M. Edouard-Georges-Henri REY, directeur de l'agence, à Monte Carlo, du Comptoir National d'Escompte de Paris, agissant en exécution d'une décision de S. Exc. M. le Gouverneur Général de la Principauté, a déposé audit Greffe les pièces suivantes, dûment légalisées et euegistrées, constatant la constitution régulière en France de la Société anonyme du *Comptoir National d'Escompte de Paris*.

Ces pièces sont :

1° L'expédition d'un acte reçu par M^e Portefin, notaire à Paris, le 2 mai 1889, contenant les statuts de la Société;

2° L'expédition d'un acte reçu par M^e Portefin, notaire à Paris, le 29 mai 1889, contenant la déclaration de souscription et de versement du capital social;

3° L'expédition d'un acte reçu par le même notaire, le 24 juin 1889, contenant le dépôt des assemblées constitutives de ladite Société, en date des 3 et 11 juin 1889;

4° L'expédition d'un acte reçu par le même notaire, le 29 juillet 1889, contenant le dépôt des pièces de publications de cette Société;

5° Et les expéditions de onze actes reçus, savoir : les six premiers par ledit M^e Portefin, notaire à Paris, les 16 janvier 1890, 28 même mois, 8 mars suivant, 24 juin 1895, 13 juillet même année et 12 novembre suivant; et les cinq autres actes par M^e Grange, notaire à Paris, les 13 juin 1900, 4 juillet même année, 26 septembre suivant, 28 avril 1902 et 2 août même année, concernant différentes augmentations du capital social et diverses modifications aux statuts de ladite Société, et les publications qui en ont été faites.

De l'ensemble de ces pièces il résulte notamment ce qui suit :

Les opérations du Comptoir National d'Escompte de Paris consistent notamment : à escompter tous effets, bons, valeurs et warrants, à négocier et réescompter lesdites valeurs, à faire des avances sur titres, à se

charger de tous paiements et recouvrements, à fournir et accepter tous mandats, chèques, traites, lettres de change, à se charger du paiement et du recouvrement de tous arrérages, intérêts et dividendes, de l'achat et de la vente de toutes espèces de fonds publics et valeurs industrielles, à soumissionner et émettre tous emprunts publics, actions et obligations, à recevoir tous fonds en comptes courants, à recevoir en dépôt tous titres et valeurs, etc., etc.

La durée de la Société est de 50 ans, ayant pris cours le 1^{er} mai 1889.

Le siège social est à Paris, rue Bergère, 14.

Le capital social est actuellement de 150 millions de francs entièrement versés.

La Société est administrée par un Conseil composé de 8 membres au moins et 15 au plus, nommés par l'Assemblée générale des Actionnaires. Ce Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration des affaires de la Société.

III. — Et de même suite, M. REY a déclaré, en fin de l'acte de dépôt ci-dessus relaté, du 14 mars 1905, que le Comptoir National d'Escompte de Paris faisait élection de domicile à Monaco, dans les bureaux de son agence de Monte Carlo, galerie Charles III, avec attribution de juridiction aux Tribunaux Monégasques, pour tous les litiges se rapportant à l'exercice de la Banque dans la Principauté.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes de deux contrats reçus par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, les vingt-cinq octobre mil neuf cent quatre et dix-sept février mil neuf cent cinq;

Monsieur Antoine-Noble PASQUALINI, propriétaire, demeurant à Nice, rue Diderot, n° 6, a acquis de :

1° Monsieur Emile PIERI, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine au sixième bataillon de chasseurs alpins, en garnison à Nice, veuf en premières noces de madame Marie-Agnès-Jeanne-Honorine-Charlotte DE MILLO-TERRAZZANI, et époux en deuxième nocces de madame Mathilde-Rénée PIOT, avec laquelle il demeure à Nice;

2° Et de madame Clémence ROISSARD DE BELLET, propriétaire rentière, demeurant à Nice, veuve en premières nocces, non remariée, de monsieur Alexandre-Louis-Delphin DE MILLO-TERRAZZANI;

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de la Condamine, d'une superficie de deux cent dix-sept mètres carrés environ, sur lequel existe une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, portée au plan cadastral sous les nos 321 et 325 partie de la section B, confinant : au midi, à la rue de Millo; au nord, à madame veuve Néri; au levant, à madame la marquise Garbarino, et au couchant, à monsieur Eugène de Millo-Terrazzani.

Ces ventes ont été consenties et acceptées moyennant le prix total de dix mille francs, ci. 10.000 fr.

Et, aux termes du contrat du dix-sept février mil neuf cent cinq sus relaté, monsieur PASQUALINI a acquis de monsieur Eugène DE MILLO-TERRAZZANI, chevalier de l'ordre du Christ, propriétaire rentier, demeurant à Monaco;

Une bande de terrain située à Monaco, entre la parcelle de terrain sus-désignée et la maison Rambaldi, en ce y compris la moitié du terrain sur lequel repose le mur de soutènement de la dite maison qui a été construit à cheval sur la ligne divisoire des lots; cette bande de terrain, portée au plan cadastral sous le n° 325, partie de la section B, confine dans son ensemble : au midi, la rue de Millo; au nord, madame veuve Néri; au levant, la parcelle de terrain sus désignée, et au couchant, la maison Rambaldi.

Cette dernière acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de huit cents francs, ci. 800 fr.

Pour l'exécution de ces contrats, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire.

Une expédition de chacun de ces deux contrats de vente, transcrits au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur les immeubles sus-désignés des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur ces immeubles.

Monaco, le vingt et un mars mil neuf cent cinq,

Pour extrait :

Signé, Alex. EYMIN.